

MOTION

4999 Débat sur l'immigration
 Dépôt : Mme Renée Wagener
 12.02.2004

La Chambre des Député-e-s

Considérant

- qu'au Luxembourg, une part de plus en plus importante de la population résidente est exclue du processus de décision au niveau national par le fait de ne pas être en possession de la nationalité luxembourgeoise;
- que le Conseil national pour Etrangers, seul organe officiel à représenter la population non luxembourgeoise au niveau national, ne joue actuellement qu'un rôle limité dans le prise de décision politique;
- que le Luxembourg maintient jusqu'ici ses dérogations en ce qui concerne le droit des personnes non luxembourgeoises à devenir membre d'un conseil échevinal;
- que le fonctionnement des commissions consultatives pour étrangers est actuellement freiné par les dispositions d'un règlement grand-ducal suranné;

invite le Gouvernement

- à lui présenter, après concertation avec le Conseil national pour Etrangers, un projet de loi réformant les structures de cet organe dans le sens d'une plus grande participation de celui-ci au processus de décision politique;
- à donner notamment aux avis du Conseil national pour Etrangers le même statut qu'à ceux des chambres professionnelles;
- à introduire des élections directes pour assurer la représentativité de cet organe;
- à séparer les fonctions de président-e du Conseil de celui de Commissaire aux Etrangers
- à donner au Conseil national pour Etrangers les moyens financiers et les ressources humaines nécessaires à un fonctionnement efficace;
- à revenir sur le principe que la majorité de ses membres doit être de nationalité luxembourgeoise;
- à abolir les dérogations existantes en matière de droit de vote par rapport aux personnes résidentes non luxembourgeoises;
- à accomplir dans les meilleurs délais la réforme du règlement grand-ducal du 5 août 1989 en y intégrant les propositions élaborées par le Conseil national pour Etrangers;
- à faire analyser par des expert-e-s en droit, en complément de l'étude sur la citoyenneté multiple, la question de l'accès des personnes non luxembourgeoises au droit de vote national.

[Faint handwritten signature]

[Faint handwritten signature]

Renée Wagener
[Signature]

912A
[Signature]